Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 4 (1859)

Heft: 17

Nachwort: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sance; 5º division, Bourbaki, à Parme. Chacune de ces divisions a avec elle ses deux batteries en douze pièces du nouveau modèle;

3º Deux brigades de cavalerie : une de lanciers, général de Rochefort ; une de hus-

sards, général de Lapérouse, à Milan.

A Milan se trouve encore l'état-major du génie, général Coffinières, commandant; l'état-major de l'artillerie, général....; l'intendance, M. Pagès, intendant, et les services administratifs.

Outre cette armée de 50,000 hommes environ, qui occupera jusqu'à nouvel ordre la Lombardie, il y a quelques corps dont le retour n'a pu être effectué, principalement les divisions de cavalerie Desvaux et Partouneaux, en route par le chemin de la Corniche pour rentrer, soit en France, soit en Algérie; enfin les batteries de réserve de l'artillerie et les parcs qui sont à Pavie, ainsi que le matériel de siége qu'on évacue des environs de Peschiera et de Vérone sur Chambéry, par Suze.

La division d'infanterie d'Hugues se trouve aussi à Turin, qu'elle doit incessamment

quitter.

Voici quelques détails sur la concentration actuelle des troupes sardes: La 1^{re} division (Durando) est répartie entre Monza et Milan; la 2^e division (Fanti) est cantonnée à Brescia et dans les environs; la 3^e division (Mollard) occupe Lonato (Lombardie), Desenzano et alentours; la 4^e division (Cialdini) est à Castenedolo, près Peschiera; la 5^e division occupe Salô.

Le général Fanti, qui commande la 2^e division, est appelé au commandement militaire de Brescia et à celui des troupes qui étaient sous les ordres de Garibaldi.

— L'armée de la ligue de l'Italie centrale sera de 40,000 hommes, réunis sous le commandement de Garibaldi, ayant avec lui les généraux Ulloa, Ribotti, Mezzacapo et Pinelli. Dans ce chiffre de 40,000 hommes ne sont pas comprises les forces romagnoles qui se composeraient, d'après une lettre de Bologne, de cinq régiments d'infanterie, forts de 2,000 hommes chaque; d'un régiment de cavalerie, de deux batteries, d'un bataillon de tirailleurs et deux colonnes mobiles sous les ordres du général Roselli.

AVIS

Avec le prochain numéro, la Revue militaire suisse commencera la publication d'une Relation historique et critique de la campagne d'italie en 1859, par livraisons paginées à part et de manière à former un volume d'environ 200 pages. Le texte sera accompagné d'une carte stratégique du théâtre de la guerre et de deux plans des batailles de Magenta et de Solferino. Quoique la Revue ne soit pas une entreprise de spéculation, elle est obligée, pour subvenir aux frais de cette publication exceptionnelle, de faire un appel supplémentaire de 2 francs à ses abonnés, qui seront perçus à la fin de l'année courante.

Les abonnés qui ne refuseront pas le premier numéro de la Relation seront considérés comme ayant adhéré à cette condition. Les personnes non abonnées pourront souscrire à la Relation séparément au prix de 5 francs.